



## FORMATION PRÉVENTION DU BURN OUT À TRAVERS L'ÉTHIQUE DE LA RELATION

### FICHE D'INSCRIPTION

À retourner au plus tard 15 jours avant la date de formation par email à l'adresse  
[formation@centrebenezon.be](mailto:formation@centrebenezon.be)

**NOM :**

**PRÉNOM :**

**ADRESSE :**

**CODE POSTAL :**

**VILLE :**

**TEL :**

**EMAIL :**

**PROFESSION :**

**INSTITUTION :**

**FONCTION :**

**FACTURE AU NOM DE :**

**N° TVA :**

**ADRESSE DE FACTURATION :**

- Je m'inscris à la formation « prévention du burn out à travers l'éthique de la relation qui sera donnée aux dates suivantes :

### Paiement

Toute inscription sera prise en considération dès réception de la fiche d'inscription et du paiement de 250€ pour le module de deux jours.

Les paiements se font par virement bancaire sur le compte suivant :

Titulaire : Centre Benenzon Belgique asbl

Adresse : Avenue Général Eisenhower, 132 - 1030 Bruxelles

IBAN : BE96 0016 2969 7505

BIC : GEBABEBB

Mentionner en communication libre votre nom, prénom, « Formation prévention burn out + dates »

## **Date, signature et cachet**

Je soussigné(e), M./Mme (1) atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur ce document. Je déclare avoir pris connaissance de l'intégralité des conditions générales, ci-jointes, de participation, auxquelles je souscris, et je m'inscris.

Fait à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_

Signature :

## **Conditions générales**

### **1. Tarifs**

Le coût de cette formation de deux jours s'élève à 250€ TVAC (TVA 21%).  
La documentation pédagogique est comprise dans ce tarif.

### **2. Inscription**

Les inscriptions sont prises en compte à la réception de la fiche d'inscription signée et du paiement de 250€ sur le compte du Centre Benenzon Belgique.

Le paiement doit être effectué au plus tard une semaine avant la date de formation.

Les confirmations d'inscriptions sont envoyées par email par défaut (ou par courrier postal si demandé).

Les inscriptions (limitées) sont retenues selon l'ordre d'arrivée des paiements.

Il n'y a pas de pré-requis exigé pour participer à la formation.

### **3. Désistement et remboursement**

Tout désistement devra se faire par lettre recommandée ou par email avec accusé de réception.

En cas de désistement,

- plus de 30 jours avant la formation, remboursement du paiement effectué à l'exception de 50€ retenus pour frais de dossier.
- de 30 jours à 10 jours avant la formation, 30% de la totalité du coût seront exigibles.
- en deçà de 10 jours avant la formation, l'intégralité du coût sera exigible.

Au cas où le participant se présente à la formation sans être en ordre de paiement, le CBB se réserve le droit de lui refuser l'accès à celle-ci.

## **4. Code de bonne conduite**

Le participant s'engage à respecter la confidentialité par rapport aux vécus des autres participants. Le Centre Benenson Belgique asbl se réserve le droit d'exclure de la formation toute personne ayant manqué de respect de manière manifeste envers les participants ou les formateurs. Aucun remboursement ne sera effectué dans ces circonstances.

## **6. Les engagements du Centre Benenson Belgique asbl**

### **a. Attestation**

Le participant reçoit une attestation de participation en fin de formation. Celle-ci reprend l'intitulé de la formation ainsi que le nombre d'heures suivies.

### **b. Calendrier et horaires de la formation prévention burn out**

Les journées complètes de formation se déroulent de 9h à 16h30, soit 7h/jour avec une pause de midi d'1/2h. Ces horaires constituent un repère. Ils sont flexibles en fonction du nombre de participants et de la dynamique du groupe.

Calendrier 2023

- Formation au sein du Centre Benenson Belgique : *à déterminer*
- In situ dans les institutions demandeuses : *sur demande*

### **c. Annulation, report**

Le Centre Benenson Belgique asbl se réserve le droit d'annuler un module de formation si le nombre de participants inscrits est jugé insuffisant sur le plan pédagogique 10 jours avant la date de formation. En cas d'annulation, les frais d'inscription préalablement réglés seront intégralement remboursés dans la quinzaine suivant la notification de l'annulation ou, à votre convenance, un avoir sera émis. L'établissement ne pourra être tenu responsable des frais engagés par le participant ou dommages conséquents à l'annulation d'un niveau de formation ou à son report à une date ultérieure.

L'établissement se réserve le droit de reporter un niveau de formation et de changer son formateur si des circonstances indépendantes l'y obligent sans obligation de dédommagements ou pénalités reversées au participant. Faute de réalisation totale ou partielle de la prestation de formation, le Centre Benenson Belgique devra rembourser au bénéficiaire les sommes indûment perçues de ce fait.